

ironique que cette institution, qui, au moins partiellement, vise à encourager la planification soignée essentielle au développement industriel, était elle-même lancée sans qu'on ait recueilli les données nécessaires à une décision ou sans les avoir convenablement évaluées.

Monsieur le Président, j'ai parlé des problèmes administratifs et techniques que pose la création d'une nouvelle organisation internationale. Dans son avant-propos des prévisions budgétaires de l'année, le Secrétaire général devrait penser à certains problèmes particuliers aux Nations Unies quand il a formulé la déclaration suivante. Je cite:

"... Enfin, je voudrais dire quelques mots du phénomène le plus récent que constitue la création, au sein du Secrétariat, de services autonomes. Je connais certes, les considérations qui amènent les Etats Membres à adopter cette solution, mais je me sens obligé d'appeler leur attention sur les conséquences d'ordre administratif qui risquent de s'ensuivre. La création, au sein du Secrétariat, de services autonomes, services qui relèvent donc de moi en ma qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, pose de graves problèmes sur le plan de la hiérarchie et sur celui des responsabilités. En outre, cette tendance n'est pas entièrement compatible avec la notion d'un Secrétariat unifié dont les membres travaillent en équipe à l'accomplissement des principales fins de l'Organisation. Cette tendance risque, au contraire, d'avoir l'effet fâcheux de dresser un secteur du Secrétariat contre un autre, les deux secteurs entrant en concurrence afin de s'assurer, pour leurs programmes de travail respectifs, l'appui financier et l'appui politique nécessaires. Dans ces conditions, les divers services risquent fort d'être amenés à se préoccuper par trop de leurs besoins futurs au lieu de s'efforcer d'utiliser effectivement et efficacement les crédits et ressources dont ils disposent. En outre, l'expérience pratique acquise au cours des années a révélé que les services organiques du Secrétariat ne peuvent s'acquitter effectivement de leurs tâches sans le concours des services administratifs centraux, du service des conférences et des services généraux qui les appuient. J'ai délégué aux chefs de ces services certaines responsabilités en matière de contrôle quotidien et de planification des activités, et ces responsabilités ne sauraient être restreintes sans que l'intérêt général de l'Organisation en souffre. Lorsque l'on envisage la création de services autonomes, il faut donc penser non seulement aux avantages qui peuvent en résulter pour tel ou tel programme fonctionnel, mais aussi au fait que le Secrétariat dépend, pour des raisons d'économie et d'efficacité administrative, de services centraux d'appui."